



GRAND CONSEIL

de la République et canton de Genève

M 3182

Signataires : Ana Roch, François Baertschi, Sandro Pistis, Thierry Cerutti, Arber Jahija, Jean-Marie Voumard, Christian Flury, Stéphane Fontaine, Gabrielle Le Goff, Sami Gashi, Christian Steiner

Date de dépôt : 11 décembre 2025

Proposition de motion

pour la priorisation urgente du barreau de Montfleury afin d'assurer la mobilité professionnelle et résidentielle dans le canton

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que les zones industrielles de Meyrin, Satigny et Vernier (ZIMEYSAVER), constituent l'un des principaux bassins économiques du canton, regroupant environ 1500 entreprises et plus de 26 000 emplois ;
- que, selon l'Etat et les communes concernées, les perspectives d'aménagement prévoient près de 10 000 emplois supplémentaires à l'horizon 2030 dans ce périmètre en pleine croissance ;
- que les associations des zones industrielles, ainsi que les acteurs professionnels et économiques du canton, ont récemment alerté publiquement sur l'asphyxie croissante de la mobilité professionnelle dans ces secteurs ;
- que le barreau de Montfleury est un projet routier stratégique, déjà étudié et documenté, destiné à relier directement l'autoroute de contournement au cœur des zones industrielles, afin de désengorger plusieurs axes aujourd'hui saturés ;
- que les retards accumulés dans la mise en œuvre de ce projet entraînent des pertes de temps importantes, des surcoûts pour les entreprises, des

difficultés logistiques et une détérioration significative des conditions de mobilité ;

- que l'absence d'infrastructures adaptées menace la compétitivité des entreprises, la sécurité des déplacements, ainsi que la cohérence du développement économique cantonal ;
- que l'engorgement quotidien des axes traversant Vernier, notamment la route de Vernier, le chemin de Champ-Magnin, la route du Bois-de-Bay ou encore la route de Meyrin, a un impact direct sur la qualité de vie des habitantes et habitants, en particulier dans les quartiers résidentiels ;
- que l'absence d'infrastructures adaptées entraîne un report de trafic dans les zones d'habitation, affectant la sécurité routière, allongeant les trajets domicile-travail et contribuant à une détérioration sensible du cadre de vie, les périodes de saturation s'étendant désormais à l'ensemble de la journée,

invite le Conseil d'Etat

- à inscrire le barreau de Montfleury parmi les priorités absolues du plan cantonal de mobilité et d'aménagement du territoire, avec un calendrier précis et public ;
- à lancer sans délai les démarches opérationnelles permettant la réalisation concrète du barreau de Montfleury, indépendamment d'autres projets en cours ;
- à intégrer les entreprises, les associations économiques et les représentants des zones industrielles dans la planification et le suivi du projet ;
- à présenter au Grand Conseil un rapport annuel détaillant l'avancement du projet, les obstacles rencontrés et les jalons atteints ;
- à distinguer dans les politiques publiques la mobilité professionnelle de la mobilité privée, afin de garantir des mesures cohérentes et adaptées aux réalités économiques ;
- à mettre en place des solutions transitoires immédiates visant à améliorer la mobilité dans les zones industrielles en attendant la mise en service du barreau de Montfleury.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Les zones industrielles de Meyrin, Satigny et Vernier, regroupées sous le nom de ZIMEYSAVER, représentent un moteur majeur pour l'économie genevoise. Ces zones accueillent environ 1500 entreprises et plus de 26 000 emplois, selon les données officielles de la commune de Meyrin et de l'Etat de Genève. Les projections indiquent près de 10 000 emplois supplémentaires d'ici 2030, confirmant la vitalité et le potentiel de développement de ce secteur stratégique.

Depuis plusieurs années, les entreprises implantées dans ce périmètre alertent sur la dégradation constante des conditions de mobilité. Qu'il s'agisse des trajets professionnels, des interventions techniques, des livraisons, de la maintenance ou encore des déplacements des collaborateurs, la mobilité constitue un socle indispensable au fonctionnement du tissu économique de la ZIMEYSAVER. Or les axes actuels sont saturés, générant retards, surcoûts et pertes d'efficacité.

Cette préoccupation économique a été fortement relayée par les associations professionnelles et économiques des zones industrielles. Elles rappellent que la mobilité professionnelle n'est ni un choix de confort ni une demande secondaire, mais une condition essentielle à la compétitivité, à l'attractivité du territoire et à la stabilité de milliers d'emplois.

Cependant, limiter la réflexion au seul impact économique serait réducteur.

A Vernier, l'un des secteurs les plus touchés par ces flux routiers, les habitantes et habitants subissent quotidiennement les effets d'un engorgement devenu permanent. La saturation chronique des axes tels que la route de Vernier, le chemin de Champ-Magnin, la route de Meyrin ou la route du Bois-de-Bay génère des nuisances sonores, une pollution atmosphérique accrue, des difficultés de mobilité pour les familles, et un sentiment d'insécurité lié au trafic de transit. Les Transports publics genevois sont également fortement impactés, leurs lignes circulant dans ces secteurs subissent des retards réguliers et une perte significative de fiabilité.

Depuis 2025, la situation s'est encore aggravée, il n'existe pratiquement plus d'heures creuses. Vernier-Village et les quartiers voisins se retrouvent engorgés du matin au soir, rendant les temps de déplacement imprévisibles et affectant directement la qualité de vie des résidents.

C'est précisément dans ce contexte global, économique et résidentiel, que s'inscrit le barreau de Montfleury. Ce projet, déjà étudié et documenté, vise à

relier directement l'autoroute de contournement au cœur du périmètre industriel. Il permettrait de désengorger plusieurs axes saturés, réduisant les temps de trajet professionnels et diminuant significativement le trafic traversant que subissent Vernier et ses quartiers. Une étude de trafic élargie réalisée en 2014 a confirmé la pertinence de cette solution et validé le tracé retenu.

Pourtant, malgré l'appui unanime des acteurs concernés, la demande d'autorisation de construire n'a toujours pas été déposée. Pendant ce temps, les entreprises comme les résidents subissent les conséquences d'un statu quo devenu intenable, des trajets de quelques kilomètres nécessitent désormais plusieurs dizaines de minutes, une situation incompatible avec les besoins opérationnels des entreprises comme avec une qualité de vie acceptable pour l'un des plus grands quartiers du canton.

Le blocage du barreau de Montfleury n'est donc pas seulement un frein au développement économique, il accentue les nuisances ressenties par les habitants de Vernier et met en évidence une incohérence persistante des politiques publiques. On ne peut encourager la densification, soutenir l'implantation d'entreprises, et multiplier les logements sans garantir des infrastructures de mobilité capables de répondre aux besoins combinés des entreprises et des résidents.

Cette motion demande ainsi au Conseil d'Etat d'agir rapidement, de prioriser ce dossier, de garantir une planification claire et transparente, et d'intégrer pleinement les acteurs économiques et les communes concernées. L'objectif est d'assurer à la fois la compétitivité économique du canton et la qualité de vie des habitantes et habitants de Vernier.